

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers. . . . . 75

RÉSERVES SONT PAIÉES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.]

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Par an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8  
Poste :  
On ad. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

13 Mai 1882.

## LA QUESTION ÉGYPTIENNE.

Des nouvelles graves arrivent d'Égypte. Quoique prévues, elles sont de nature à soulever des complications prochaines et à nécessiter une intervention des puissances.

Les ministres, qui veulent à tout prix prendre au sérieux la conspiration des officiers circassiens, afin de se débarrasser de leurs adversaires, n'ont pas accepté le décret du khédive commuant la peine des condamnés.

Ils ont demandé à Tewfik-Pacha de rapporter son décret.

Le khédive a refusé. Alors les ministres, entrant en pleine révolte contre leur souverain, ont résolu de convoquer la chambre des notables pour lui soumettre le différend, c'est-à-dire pour lui faire prononcer la déposition du khédive, — car c'est là leur but.

Il ne faut pas se dissimuler que ces événements sont le signal d'une crise violente qui va mettre l'Égypte dans l'anarchie et compromettre tous les intérêts européens.

Pendant la réunion du conseil des ministres, les consuls généraux sont intervenus pour demander des mesures en faveur de leurs nationaux. Les ministres ont bien garanti sur leurs têtes la vie et les intérêts des étrangers. Mais nous croyons peu à ces promesses ; et, d'ailleurs, les informations qui nous arrivent nous autorisent à penser que tous les Européens, c'est-à-dire les chrétiens, sont menacés dans leur sécurité.

Le mouvement panislamique est dirigé contre tous chrétiens ou roumis, comme s'il voulait détruire non-seulement les traités internationaux récents, mais encore le régime des capitulations qui dure depuis des siècles. C'est une révolution profonde qui

tend à s'opérer dans tout le monde musulman.

Un fait, dont il importe de tenir compte, complique encore la situation.

C'est sur l'avis du Sultan que le khédive a commué la peine des officiers circassiens. Par conséquent, Araby-Bey et les ministres, en demandant l'abrogation du décret, s'insurgent aussi bien contre Abdul-Hamid que contre Tewfik.

C'est donner à la Sublime-Porte un prétexte pour intervenir militairement, prétexte qu'elle désire depuis quelques mois.

Nous n'avons pas de longues réflexions à faire sur ces événements : tous nos lecteurs en comprendront la gravité ; et nous devons attendre de savoir ce qui va se passer au Caire et ce que feront les puissances.

On télégraphie du Caire, 14 mai, que les ministres ont cessé toutes relations avec le khédive. Ils repoussent son autorité et ne cachent plus leurs intentions. Mahmoud-Baroudi-Pacha et Mustapha-Pacha ont renoncé à l'idée de donner leur démission.

Le Sultan a télégraphié au khédive qu'il approuve sa conduite ; que la Porte va agir immédiatement de concert avec les puissances, et que le khédive n'a rien à craindre.

Arabi-Pacha, l'instigateur de la révolte et le chef du parti militaire, vient d'appeler au Caire les réserves du 4<sup>e</sup> et du 2<sup>e</sup> régiment. Les troupes ont été consignées dans leurs casernes.

D'autre part, les ministres, qui avaient d'abord manifesté l'intention de donner leur démission, ont résolu de rester au pouvoir. Ils disent au khédive : « La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir. »

La déposition de Tewfik-Pacha paraît donc imminente ; peut-être même est-elle, à cette heure, un fait accompli.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité d'un pareil événement et sur les périls que le renversement du khédive ferait courir à la paix européenne, surtout en présence des velléités d'intervention manifestées par la Sublime-Porte.

On assure, d'autre part, au sujet de l'action future de notre gouvernement en Égypte et de son entente avec l'Angleterre :

M. de Freycinet a toujours eu pour principe de contrecarrer, en Égypte, la politique de Divan et d'empêcher — au besoin, par la force, et en s'appuyant sur l'Angleterre, — l'intervention effective de la Porte. Cette politique paraît aujourd'hui acceptée par le cabinet anglais.

Il a donc été convenu déjà, dans les entrevues que M. de Freycinet et lord Lyons ont eues à ce sujet, qu'une action commune serait exercée tant au Caire qu'à Constantinople pour prévenir l'intervention allemande.

Reste maintenant à déterminer de quelle façon et dans quelle mesure s'exercera, dans les circonstances actuelles, cette action collective des deux nations, et quel concours y apporteront les autres puissances intéressées.

C'est à ce sujet que des notes diplomatiques sont échangées depuis deux jours.

On nous affirme que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ne dénie pas, a priori, à la Porte, le droit d'exercer effectivement ses prérogatives de suzeraineté. Il n'y aurait donc pas encore l'accord parfait dont M. de Freycinet parlait mercredi à la tribune.

Au point de vue de notre intervention possible, nous croyons savoir qu'elle ne s'effectuera d'abord que sous la forme d'un simple envoi de cuirassés, soit d'une manifestation navale.

Nous lisons dans l'Union :

« On donne comme certain, dans l'entourage du ministère, que le gouvernement français s'opposera, même par la force et par voie de débarquement, à la déposition de Tewfik-Pacha, si les colonels et le ministère veulent l'effectuer. »

M. de Freycinet considérerait la convocation de l'Assemblée des notables, sa sentence de déposition et son exécution comme autant d'actes illégaux et insurrectionnels, de nature à compromettre les intérêts de nos

nationaux et l'influence dont doit légitimement jouir le contrôle européen. »

## Chronique générale.

LA LOI SUR LES ÉTRANGERS.

Cette semaine, la Chambre a voté le projet modifiant la loi de 1849 concernant l'expulsion des étrangers.

Les modifications demandées par le gouvernement sont purement illusoire. Le gouvernement reste, en effet, investi du droit arbitraire d'expulser les étrangers quand il lui plait ; la décision sera prise en conseil au lieu de l'être par un seul ministre. Voilà toute la différence.

Les membres de la droite, se rappelant les injustifiables abus de pouvoir commis par le ministère républicain contre les religieux de nationalité étrangère résidant en France, ont voté pour les amendements accordant à la liberté de sérieuses garanties.

Leur exemple, et nous le regrettons, n'a pas été suivi par tous les députés conservateurs. Il y a des gens qui sont toujours prêts à faire de la modération avec ou sans réflexion.

Le ministre de l'intérieur vient de recommander aux préfets de visiter très-souvent les écoles laïques et les collèges, et de rappeler à la jeunesse, par de courtes allocutions, les améliorations apportées dans l'enseignement par la République.

M. de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, est attendu au palais d'Orsay. Il doit apporter à M. de Freycinet un rapport sur la question égyptienne appréciée par le prince de Bismark. Les vues du gouvernement allemand sont loin d'être identiques à celles des gouvernements français et anglais.

On sait que les amis de M. Gambetta devaient chanter, dans le banquet de mercredi,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XVIII

LE SILO.

— Détachez cet homme, dit le vieillard. Philoctète, débarrassé de ses liens, lança un magistral coup de poing qui mit en sang la face d'un Coulogli penché sur lui.

Puis il se releva et se mit en garde, les deux poings en avant, les coudes bien au corps.

Le Coulogli frappé s'était placé à bonne distance de ses poings de fer, mais ses camarades allaient se jeter sur Philoctète, lorsque le vieillard fit un signe, et Juifs et Couloglis, baissant humblement la tête, sortirent.

Le vieillard resta seul avec Philoctète, toujours en garde, et l'homme que, sur l'ordre de Montméral, l'ordonnance avait cherché à rejeter.

— Tu es sûr que ce lascar était avec l'officier français que tu as vu chez le commandant du Fort-Neuf ? dit-il à Assaverte. — car le commandant ne s'était pas trompé, c'était bien le complice de Pierre Landry, l'assassin évadé de la prison d'Oran,

qui s'était présenté chez lui sous le nom de Manoël de la part de Ruscada.

— Oui, maître, j'en suis sûr. J'ai entendu en fuyant le Français lui donner l'ordre de me suivre.

— Et pourquoi as-tu fui ?

— Maître, quand le commandant a prononcé le nom de Montméral, j'ai eu peur.

— Mais si ce Français a des soupçons, ta fuite stupide ne pouvait que les confirmer.

— Mais le commandant m'a reconnu, moi aussi. — Allons donc ! Là encore simple soupçon qu'un peu d'audace de ta part eût détruit. Niais et lâche, je ne sais qui me retient de te rendre à l'échafaud auquel je t'ai arraché.

Assaverte jeta sur le vieillard un coup d'œil de haine et de défi que celui-ci, absorbé par ses réflexions, ne remarqua pas.

Deris, le meurtrier de René, que nous retrouvons sous le nom emprunté de l'Espagnol Antonio Ruscada, était bien tel que l'avait dépeint à Montméral le commandant du Fort-Neuf, et celui-ci ne l'eût assurément pas reconnu si le capitaine n'avait prononcé par hasard le nom de Deris.

Deris semblait avoir conservé toute la vigueur et toute la souplesse de ses jeunes années, mais il eût été difficile de rendre son origine normande à ce visage anguleux, sec et dur, dont la barbe blanche faisait ressortir la teinte maintenant presque cuivrée.

Le front proéminent et plissé de mille rides abritait des yeux plutôt févres que vifs et fuyant tout regard franc.

Les passions indomptables qui avaient dicté les crimes de l'homme jeune semblaient s'être à peine affaiblies chez le vieillard.

Ruscada devait être digne de Deris.

— Tu es le domestique du capitaine Montméral ? dit-il après quelques moments de silence à Philoctète.

— Je suis ce que je suis, répondit celui-ci, ça ne vous regarde pas.

— Allons, drôle, prends et parle.

Et Deris jeta à l'ordonnance une bourse que celui-ci repoussa dédaigneusement du pied.

— Dites donc vous, là-bas, le vieux, je vous défends de m'appeler drôle et de me donner de l'argent. Ouvrez les portes de votre cassine et laissez-moi partir. Voilà tout ce que je vous demande.

— On te rendra ta liberté si tu réponds franchement. Pourquoi as-tu poursuivi cet homme ? dit Deris en montrant Assaverte.

— Parce qu'il a manqué me jeter par terre en se sauvant comme un voleur.

— Tu mens ! c'est ton maître, un officier français, qui t'a donné l'ordre d'espionner par ici.

— Si vous êtes en sûr, alors pourquoi m'interrogez-vous ?

— Qu'est-ce que le capitaine Montméral vient faire à Alger ?

— Est-ce que vous croyez, pékin, que les officiers rendent des comptes à leurs ordonnances ? Il vient faire ce qu'il veut. Cela ne me regarde pas, ni vous non plus.

Philoctète ne paraissait nullement intimidé par les mouvements de colère que ses réponses arrachaient à son interlocuteur.

Celui-ci, à bout de patience, ouvrit sa veste et laissa voir une ceinture de cuir garnie de deux pistolets.

Il en saisit un et ajusta Philoctète.

— Réponds ou je te tue ! dit-il d'une voix sourde. Assaverte assistait impassible à cette scène.

Philoctète avait fait deux pas de retraite, il fouilla vivement dans sa poche, mais son couteau avait disparu.

Deris répéta sa menace.

Philoctète bondit sur lui comme un chat-tigre, le saisit à la gorge et le renversa.

Deris avait fait feu, mais l'arme, dérangée par le bond de l'ordonnance, envoya le coup au hasard.

Philoctète essayait consciencieusement d'étrangler d'une main son adversaire, tandis que de l'autre il contenait le bras armé du revolver. Malgré sa force, Deris ne parvenait pas à se débarrasser du maigre Gascon, dont les doigts semblaient fabriqués de fer forgé.

un « Hymne à Gambetta ». M. de Rochefort dit que « la lettre de protestation de plusieurs députés a fait comprendre aux amis de l'homme le plus mal élevé de France et d'Italie qu'écouter béatement une musique composée pour lui, en présence de Victor Hugo et de douze cents autres convives obligés d'avaler cet hymne qui leur passait devant le nez, c'était franchir les limites du cabotinage génois ».

« L'Hymne à Gambetta » n'a donc pas été chanté. On s'est contenté de la *Marseillaise*.

#### SINGULIÈRE COÏNCIDENCE !

C'est le 8 mai que la Chambre a voté le rétablissement du divorce, et c'est le 8 mai 1816 que la loi sur le divorce avait été abrogée.

Il y a donc soixante-six ans, jour pour jour, que le divorce était aboli en France.

C'est la cinquième fois, du reste, que le divorce est voté par les députés, mais la Chambre dite haute l'a toujours repoussé.

Les inspecteurs de l'enseignement primaire ont reçu, dit-on, les instructions relatives à l'application de la loi nouvelle, et vont se mettre en route. On a calculé que les voyages de ces fonctionnaires vont coûter au Trésor une somme ronde de cent mille francs. C'est pour rien.

On nous signale déjà un assez grand nombre de localités dans l'Ouest et le Sud-Ouest où les municipalités ont nommé des prêtres pour faire partie des commissions cantonales d'enseignement.

Une personne bien informée nous assure que, dernièrement, le gouvernement du khédive aurait annoncé aux consuls que, dans les tribunaux mixtes, l'usage de la langue française serait remplacé par celui de la langue anglaise.

Si le fait est vrai, il mérite de figurer avec honneur à l'actif de « la politique de déférence » chère à M. de Freycinet. Mais notre correspondant d'Egypte ne nous ayant fait aucune allusion à ce sujet, nous ne reproduisons cette nouvelle que sous toutes réserves, et avec le désir de provoquer un démenti.

La Lanterne dit qu'un sénateur, directeur politique d'un journal du matin, serait à la veille de quitter la feuille en question, à la suite de révélations aussi étranges que graves sur les liens, beaucoup trop étroits, qui unissaient secrètement ce journal avec le premier ministre d'une grande puissance voisine de la France.

Le désaccord entre républicains s'accroît tous les jours davantage, là surtout où deux journaux républicains dirigent l'opinion. Tarbes se trouve dans cette situation.

Son regard cherchait celui d'Assaverte. Mais celui-ci gardait son immobilité.

Cependant, quand il vit Deris se débattre moins énergiquement sous l'étreinte de Philoctète, il ouvrit sa navaja, s'approcha des deux combattants qui se roulaient sur le plancher, leva son arme et frappa.

On entendit deux hurlements de douleur.

L'épaulé de Philoctète avait été effleuré par la navaja, tandis qu'un jet de sang chaud lui sautait au visage. Il lâcha prisonnier un instant et se recula pour se rendre compte de sa blessure.

Cette seconde de répit suffit à Deris.

Tout blessé qu'il était (car c'était lui qu'avait visé l'arme d'Assaverte et une tache rouge allait s'élargissant sur la toile de sa veste blanche), il put porter un sifflet à ses lèvres et en tirer plusieurs sons aigus.

Quelques Arabes entrèrent presque aussitôt.

Deris, défaillant, leur montra du doigt Philoctète et Assaverte. Ceux-ci furent entourés, et, en quelques secondes, Philoctète, malgré sa résistance désespérée, se vit lié dos à dos avec Assaverte.

— Ces deux hommes aux silos ! put encore ordonner Deris. Vous m'en répondez.

Et il s'évanouit.

Mais son ordre allait être exécuté.

Les silos sont des trous profonds, creusés dans la terre et exposés à toutes les ardeurs du soleil.

Dans la plaine, ils servent à emmagasiner les

L'Observateur et la République se font une guerre acharnée et le conseil municipal prend fait et cause pour le premier de ces journaux. Dans une de ses dernières séances, il a requis le ministère public d'exercer des poursuites contre la République à l'occasion de quelques articles peu agréables à la municipalité. Ces actes d'intolérance réjouissent fort la galerie conservatrice, car il sortira de ces conflits de curieuses révélations.

Lundi a eu lieu, à Nîmes, l'enterrement civil d'une institutrice de l'école laïque. Tous les libres-penseurs de la cité, conduits par le maire et ses adjoints, assistaient à cet enfouissement. Mais un pareil spectacle a profondément affligé l'immense majorité de la population et a été pour beaucoup de pères de famille un salutaire avertissement.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 mai. La situation se tend de plus en plus; les transactions sont aussi peu actives qu'elles l'étaient hier; les rentes et quelques valeurs sont lourdes: le 3 0/0 fait 83.90 et 83.95; sur l'amortissable, on oscille de 84.02 et 84.12; de 117.22, le 5 0/0 s'élève à grand peine à 117.25.

Les fonds étrangers sont au même point que la veille: l'Italien à 89.90; le Turc à 1.352.

La Banque de France cote 3.600, en avance de 25 fr. sur la clôture précédente.

A 1.210, la Banque de Paris est assez demandée.

Le Crédit Foncier, dès le début, est l'objet de nombreux achats à 1.500.

Les Obligations Foncières 4 0/0 s'offrent comme un placement excellent pour les petits capitalistes.

Le Lyonnais est faible à 747.50.

Le Crédit de France a quelques affaires au comptant; tout fait augurer que les versements étant effectués, la Société reprendra assez vivement.

Nous ne nous arrêtons pas aux attaques assez vives qui s'exercent contre certaines sociétés et auxquelles le public ne doit nullement participer.

Les valeurs industrielles sont faibles à l'ouverture, mais elles dénotent une assez bonne tendance.

Le Suez, de 2.710, atteint 2.725.

Signalons l'action des Mines d'Aguilas comme un titre d'avenir et que tous les capitalistes doivent posséder, le cours de 550 est des plus favorables aux achats.

Les chemins conservent leur attitude faible: le Lyon à 1.725; l'Orléans à 1.305.

#### Chronique militaire.

##### LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Les calculs fournis par M. Martin-Feuille à la sous-commission pour le recrutement de l'armée établissent que l'effectif est de 498,554 hommes, alors que, d'après la loi des cadres, il devrait atteindre 500,000 hommes.

M. Gambetta a fait observer, dans une courte allocution, que ce chiffre de 498,554 n'est atteint qu'en supposant que les engagés volontaires font cinq ans sous les drapeaux. Si, par suite de la diminution du service, de la réduction du service à trois ans,

grains.

Les anciens maîtres musulmans de l'Algérie s'en servaient dans les villes pour emmagasiner les hommes, et certains jardins, qu'abritaient les kasbahs d'Alger, d'Oran et de Constantine, offrent encore à l'œil quelques-unes de ces fosses où les captifs étaient enterrés vivants.

On y jetait avec les prisonniers des débris et des immondices de toutes sortes.

Ces malheureux se trouvaient alors plongés à mi-jambes dans un cloaque infect, où pullulaient les insectes et les vers, qui en peu de jours leur dévoraient les pieds.

Ils dormaient debout, soutenus par les parois du silo.

Quand le soleil donnait sur le trou et le chauffait comme un four, le cloaque se faisait croûte et broyait les jambes des infortunés qui y étaient déposés; souffrance horrible et minime cependant en comparaison des tortures que les rayons ardents, frappant à plomb sur leurs têtes, leur faisaient subir.

Comme nourriture, on jetait aux prisonniers, du haut du silo, quelques aliments qu'ils devaient ramasser avec les dents dans la boue immonde, quand leurs mains étaient liées, qu'ils attrapaient au vol quand leurs mains étaient libres.

(A suivre.)

la durée de l'engagement se trouvait aussi réduite à trois ans, ce serait encore une diminution de plus de 20,000 hommes.

Après un échange d'observations, la sous-commission a reconnu que, pour atteindre l'effectif exigé par la loi des cadres, il serait indispensable, si le service de trois ans était admis, d'incorporer, pour cette durée, et sans autres dispenses que celles de l'article 17 (fils de veuves, etc.), tous les hommes reconnus bons pour le service. Il faudrait même abaisser au moins à 6 0/0 le chiffre des soutiens de famille. (Le National.)

Par décision ministérielle du 9 mai 1882, les officiers généraux dont les noms suivent, employés au corps d'occupation en Tunisie, ont été désignés pour commander les subdivisions de la Régence, savoir:

##### Division Nord.

Subdivision de Tunis: M. le général de brigade Lambert.

Subdivision d'Aïn-Draham: M. le général de brigade Sabattier.

Subdivision du Kef: M. le général d'Aubigny.

##### Division Sud.

Subdivision de Sousse: M. le général de brigade Etienne.

Subdivision de Gafsa: M. le général de brigade Philibert.

Subdivision de Gabès: M. le général de brigade Jamais.

On va, paraît-il, faire l'essai, dans les régiments, d'un nouveau mode d'alimentation.

Le ministre de la guerre désirerait qu'on revint à la ration de 750 grammes de pain pour le soldat, et qu'à l'instar de certaines armées étrangères, l'administration française utilisât le biscuit arrivé au terme de conservation, en le réduisant en farine pour le transformer en pain. Des essais ont été faits déjà; en mélangeant six parties de farine ordinaire contre une de farine de biscuit, on obtient, paraît-il, un pain presque aussi agréable que le pain ordinaire, comme développement et comme goût.

Toutefois, avant de prendre une décision, le ministre a prescrit de faire des expériences dans les corps d'armée, en portant la proportion à un dixième de farine de biscuit et neuf dixièmes de farine tendre, blutée à 20 0/0. Cette mesure n'aurait pas pour but de supprimer entièrement le biscuit en temps de paix; on ferait encore, alors même qu'elle serait adoptée, une ou deux distributions complémentaires de biscuit chaque mois.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

La mort vient d'enlever, à l'âge de 52 ans, un homme de bien par excellence, M. Humet, Pierre-Ambroise, attaché à la mairie de Saumur depuis 22 ans. Chargé du bureau militaire, du bureau de bienfaisance et du service des contributions, il n'est personne, dans notre ville, riche ou pauvre, qui n'ait été à même d'apprécier ses immenses qualités, son esprit droit, intègre, juste, son zèle dans ses fonctions, son affabilité et sa bienveillance.

M. Humet était encore trésorier de la Société de Secours mutuels et s'occupait de cette fonction délicate avec un dévouement qui était vivement apprécié de tous les sociétaires depuis longues années.

Hier, le bruit de sa mort s'est répandu en un instant et a été partout l'occasion de la manifestation des sentiments sympathiques de tous, et des regrets unanimes de ses concitoyens de tout rang, de toute classe et aussi de toute opinion.

Les obsèques de M. Humet auront lieu ce soir samedi, à 4 heures 1/2, à l'église de Nantilly, sa paroisse. Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue des Boires, n° 3.

Les personnes qui n'ont pas reçu de lettres de faire part, sont priées de considérer cet avis comme une invitation.

Hier, le tribunal de police correctionnelle de Saumur a eu à s'occuper du scandale causé par un jeune homme de Neuillet qui avait parié qu'il apostropherait le prédicateur qui devait monter en chaire le lundi de Pâques.

Nous avons dit comment il avait pieusement rempli sa gageure.

Le tribunal l'a condamné à six jours de prison. Les complices qui avaient soutenu le pari étaient présents et se tenaient coi.

Le condamné a juré, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

D'après la note que nous avons publiée il y a quelques jours, la batterie d'artillerie de Poitiers, qui doit séjourner pendant trois mois à l'Ecole de cavalerie, arrivera demain dans la matinée à Saumur, venant de Loudun.

La chaleur s'est fait à peine sentir depuis trois ou quatre jours que déjà des jeunes gens se baignent en pleine Loire et sans aucune précaution.

Hier soir, après leur journée, trois jeunes ouvriers de 15 à 16 ans se sont mis à l'eau vis-à-vis Notre-Dame des Ardilliers. L'un d'eux, Alphonse Perreau, âgé de 15 ans environ, plus imprudent que les autres, s'est élanqué le premier au large. Avant que ses camarades n'aient soupçonné le danger, il était entraîné par le courant et avait disparu sans qu'ils s'en fussent aperçus.

Ne le revoyant pas, ils sont revenus et le rivage et ont fait savoir que Perreau était noyé.

Son cadavre n'était pas encore retrouvé ce matin.

Tous les députés républicains de Maine-et-Loire ont voté l'infâme projet de loi sur le divorce, présenté par les citoyens Naquet et de Marcère; cela devait être, on n'attendait pas moins d'eux. Que les électeurs du docteur Bury, le représentant de Saumur, lui soient reconnaissants, ceux-là, tout particulièrement, qui avaient certaines raisons de désirer le vote de l'ignoble proposition. Ils trouveront qu'il a dignement répondu à leur confiance: ils pourront désormais, si le cœur leur en dit, tâter du divorce. Que M. Bury obtienne toute la gloire qu'il a méritée, en donnant la main au juif Naquet, l'éternel apôtre du divorce, — à Marcère le Juif, à Marcère, autrefois catholique fervent, membre assidu des conférences de Saint-Vincent-de-Paul; — à tous les autres négatifs dont pollue la Chambre, — à tous ces soi-disant législateurs qui ont voté, au milieu de rires abjects et de gaudrioles dignes des pires goujats, une loi qui s'attache à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, la famille!

Que le nom de M. Bury reste donc, puis qu'il l'a voulu, accolé aux noms de tous ces ennemis de la société et de la religion. Ce sera son châtiement.

M. Bury n'a pas eu toujours cette attitude où nous le voyons aujourd'hui. Il fut un temps où il frayait volontiers avec un monde où le divorce et l'irréligion n'étaient aucunement en honneur; et il voudra bien nous permettre de lui rappeler, — s'il l'a par hasard oubliée, — une circonstance où Saumur l'a vu s'associer à une manifestation catholique, tout comme on l'a vu, ces jours derniers, voter une loi anti-chrétienne et anti-sociale.

C'était le 4<sup>er</sup> mai 1855. La ville de Saumur renouvelait solennellement la consécration qu'elle avait faite, en 1645, à Notre-Dame des Ardilliers, avec tous ses chefs de ses magistrats. L'évêque d'Angers était venu présider cette imposante cérémonie. La présence des autorités de tout ordre, le concours d'un nombreux clergé, le déploiement des forces militaires, l'éclat et la variété des différents groupes du cortège, tout se réunissait pour donner à la fête saumuroise un caractère de grandeur et de majesté qui distinguait nos processions, — au temps où la liberté n'avait pas encore été étranglée.

Or, M. Bury, alors conseiller municipal, assistait, et dans une tenue fort révérencieuse, à cette grande solennité religieuse; et pour que personne ne soit tenté de croire à l'in vraisemblance et au roman, que l'on veuille bien consulter le procès-verbal officiel déposé aux archives de Notre-Dame des Ardilliers, lequel porte la signature de M. Bury, reproduite à la page 88 de la nouvelle notice sur ce sanctuaire. Le nom de M. Bury figure parmi ceux des personnages les plus

cléricaux de l'époque, qui signèrent le compte rendu de la fête du 1<sup>er</sup> mai.  
C'est le cas de demander, avec le poète :  
Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?  
Réponse : Le vent, la situation, les intérêts, les maîtres ont changé.  
Mais il y a un mot qui caractérise fort bien cette sorte de gens, prêts à toutes les métamorphoses. On appelle cela l'homme à double face. On appelle cela l'homme à double face, être dont nous donnons, à l'usage des électeurs de M. Bury qui n'auraient pas de dictionnaire, la définition suivante :  
Homme à double face, animal bipède à poils analogues au lézard quant à la démarcation, possédant la faculté de changer sa couleur selon la réflexion des rayons du soleil et la situation où il est par rapport à ceux qui le regardent.  
Comme c'est bien cela !

SQUARE DU THÉÂTRE.  
**Musique Municipale de Saumur**  
Directeur : M. MEYER.  
Concert du Dimanche 14 mai 1882,  
à 3 heures du soir.  
Programme.  
1. Marche populaire..... PIROUETTE.  
2. Pot-pourri sur des airs d'opéras.....  
3. Marche funèbre..... CHOPIN.  
4. Le Trouvère, fantaisie..... VERDI.  
5. Le Chant du Soldat..... BISCH.  
V. MEYER.

S'il faut s'en rapporter aux documents astronomiques et météorologiques publiés dans le dernier numéro de la *Revue mensuelle d'astronomie populaire*, de Camille Flammarion, le printemps et l'été de cette année seront secs et chauds, le débit des cours d'eau sera extrêmement faible, et l'on manquera d'eau dans les centres, si l'on ne prend pas des dispositions urgentes contre cette disette. Les dernières pluies n'ont été que partielles et sans efficacité. Le soleil est entré dans une période de grande activité. Son disque est couvert de taches énormes.

Un conseil de Jean de Paris, du *Figaro* :  
« Le rossignol chante en ce mois, toute la nuit et une partie de la journée.  
» Cependant si, au moment où vous voulez l'entendre, il lui plaisait de se taire, mettez-vous au piano, vous, madame, dont la fenêtre ouvre sur un terrain planté d'arbres, ou vient nicher le mélodieux chanteur ailé. Frappez quelques accords, aussitôt s'élèvera, dans la sérénité du soir, l'incomparable chanson que vous aimez à écouter.  
» Le rossignol a pris votre piano pour un rival de son espèce et il veut le surpasser aux oreilles de sa compagne. »

ANGERS.  
Le maire de la ville d'Angers informe les constructeurs de machines agricoles qu'à l'occasion de la Foire de la Fête-Dieu, qui a lieu à Angers le vendredi 9 juin 1882, une Exposition publique de Machines agricoles sera ouverte dans l'un des Quinconces du Jardin du Mail.  
Les Machines pourront séjourner gratuitement au lieu qui leur sera indiqué pendant toute la durée de la Foire.  
Les exposants devront adresser leurs demandes à la Mairie, avant le 7 juin prochain, en ayant soin d'indiquer la nature des objets qu'ils se proposent d'exposer et la superficie nécessaire à leur exposition.

TOURS.  
*Ecole de Tir du 70<sup>e</sup> territorial.* — Demain dimanche 14 mai, Tir au Menneton, de 8 h. 1/2 à 44 heures du matin.  
Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve et de la disponibilité de l'armée active, seront admis sur la production de leur livret à prendre part au Tir.

POITIERS.  
Jeudi, vers 6 heures du soir, un grave accident s'est produit sur la route de Saint-Benoit.  
Le garçon d'un boucher de Poitiers ramenait ses bœufs des champs, lorsqu'en passant près des jeunes élèves d'un pension-

nat de religieuses, qui revenaient de la promenade, il se mit à maltraiter les bêtes de telle façon que l'une d'entre elles, furieuse, s'élança sur une sœur et la terrassa après avoir renversé deux pensionnaires.  
La pauvre religieuse a reçu plusieurs blessures, le bœuf l'ayant piétinée et lui ayant labouré le corps avec ses cornes.  
Inutile de dire que le jeune membre des nouvelles couches, enchanté de son espionnage, tout fier d'avance des éloges que ne peuvent manquer de lui adresser les mangeurs de prêtres, ne s'est pas un seul instant préoccupé du mal qu'il venait de causer.  
Les deux jeunes filles, qui ont été jetées à terre par le bœuf en fureur, n'ont eu, heureusement, aucun mal.  
(*Journal de la Vienne.*)

M<sup>r</sup> l'évêque de Poitiers adresse à tous les curés de son diocèse une lettre dans laquelle il recommande instamment les écoles chrétiennes des Frères.  
« Je verrai, dit-il, avec bonheur qu'une souscription soit ouverte dans ce but. Obligé de tenir compte de l'exiguité de mes ressources, je m'inscris en tête pour la somme de cent francs avec le très-vif regret de ne pouvoir faire davantage. »

CHATELLERAULT.  
On se rappelle l'évasion de la prison de Châtellerault d'un des pick-pockets qui ont exploité la crédulité de tant de négociants châtelleraudais, l'année dernière, à l'époque du concours.  
L'un d'eux, Marie-Charles-Félix, que le tribunal correctionnel de Châtellerault avait condamné, le 20 septembre, à huit mois de prison, avait, comme nous l'avons dit, réussi à s'évader, le 30 septembre au soir, avec un de ses complices, qui, lui, fut arrêté dans la rue du Coq.  
Depuis lors, Marie-Charles circulait librement en dépit de la condamnation correctionnelle du tribunal de Châtellerault. Il vient d'être arrêté, à Paris, dans les derniers jours du mois d'avril.

Concours régional de Niort.  
Les huit départements faisant partie de la région et qui prennent part audit concours, sont : la Charente, la Charente-Inférieure, la Dordogne, la Gironde, les Deux-Sèvres, la Vendée, la Vienne et la Haute-Vienne.  
Il y aura concours de machines et instruments ; concours d'animaux de ferme ; concours de mulets ; concours hippique ; concours d'irrigations ; exposition industrielle, artistique, horticole et scolaire.  
Le concours agricole (instruments et animaux) durera du 20 au 30 mai, jour fixé pour la distribution des récompenses aux lauréats.  
L'exposition industrielle, artistique, horticole et scolaire sera ouverte le 20 mai et close le 20 juillet.  
La ville de Niort a pris l'initiative de joindre cette exposition au concours régional. Les industrielles et les artistes de la France entière ont répondu à l'appel qui leur était fait, et la réunion de leurs œuvres assure aujourd'hui à l'exposition un succès qui dépasse toutes les espérances. Elle est établie dans un palais construit sur l'emplacement de la rue de Bérulle et communique, par un pont jeté sur la route nationale de Limoges à Nantes, avec un jardin qui occupe toutes les allées hautes de la place de la Brèche.  
Voici le programme des fêtes qui auront lieu pendant le concours :

30 mai. — Distribution solennelle des récompenses aux lauréats du concours régional. — Musique d'harmonie dans le jardin de l'exposition. — Retraite aux flambeaux, avec feux de bengale, torches Ruggieri, chandelles romaines, char lumineux, etc.  
18 juin. — Ascension d'un ballon, monté par l'aéronaute Duruof. — Musique d'harmonie dans le jardin de l'exposition. — Feu de joie.  
2 juillet. — Grand carrousel offert par le 44<sup>e</sup> cuirassiers. — Concert d'harmonie. — Illumination du jardin de l'exposition.  
14 juillet. — Illuminations générales de la place de la Brèche. — Feu d'artifice.  
20 juillet. — Distribution des récompenses aux lauréats de l'exposition. — Musique d'harmonie. — Retraite aux flambeaux, avec feux de bengale, torches Ruggieri, chandelles romaines, char lumineux, etc.

Eclairage électrique dans le jardin des fêtes de l'exposition.  
Trois fois par semaine, musique au jardin de l'exposition par l'harmonie de Niort, sous l'habile direction de M. Astoin.  
Chemins de fer de l'Etat. — La Compagnie délivre journalièrement des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0.

Concours musical de Nantes.  
La Commission d'organisation annonce avec une vive satisfaction l'acceptation de M. Charles Gounod, membre de l'Institut, de la présidence d'honneur des fêtes orphéoniques de Nantes.  
Itinéraire qui sera suivi par le cortège des Sociétés musicales, le dimanche 21 mai, à midi et demi :  
Départ, place Delorme, rue Francklin, rue Racine, place Grastin, rue Crébillon, place Royale, rue d'Orléans, quai Penthièvre, quai Duquesne, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue Thiers, place Saint-Pierre, rue de l'Évêché, place Louis XVI, rue Félix, rue du Lycée, Jardin des Plantes où aura lieu le Festival.

EXPOSITION HORTICOLE.  
Une des surprises de l'exposition industrielle qui ouvrira dans quelques jours à Nantes, dit le *Phare de la Loire*, sera certainement l'exposition horticole, aménagée tout à la fois dans le petit square triangulaire du bas du cours Saint-André et sur la place qui l'avoisine.  
Nous n'avons pas à parler pour l'instant de la partie de l'exposition florale proprement dite, mais seulement du côté pittoresque et nouveau de l'installation.  
L'escalier monumental, mais banal en même temps, qui conduit du cours Saint-André à la place inférieure, et la voie publique qui continue le quai Ceineray jusqu'à la rue Sully, ont complètement disparu, et nul ne les devinerait, englobés qu'ils sont dans le décor charmant qui leur a été substitué comme par enchantement.  
Une cascade rocailleuse, d'où l'eau d'un vaste bassin retombe en jaillissant dans des réservoirs moins considérables, remplace en partie cet escalier, dont les bas-côtés descendent en pente douce jusqu'à la petite place située en contre-bas. Là, au sable aride, ont succédé des pelouses verdoyantes, des monticules de fleurs de toute espèce, de petits bassins qui entretiennent une fraîcheur agréable, des ponts rustiques qui donnent à l'ensemble un caractère agreste des plus réussis.  
Une installation aussi ravissante fait l'éloge de l'architecte qui l'a conçue et de ceux des paysagistes qui l'ont exécutée.

On lit dans l'*Union de Bretagne* :  
« Le jeudi 4 mai, une foule sympathique accompagnait au champ de repos la dépouille mortelle d'un homme de bien, le vicomte de Villebresse, décédé chez son fils, le baron de Villebresse, au château de Nessey, en Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).  
» M. le curé de Neuvy a rappelé en termes émus les services rendus par le vénéré défunt, que ses concitoyens appelaient affectueusement « le bon monsieur de Villebresse. »  
» M. Jacques-Gonzalve de Goisard, vicomte de Villebresse, décoré de la croix de Saint-Louis à dix-neuf ans, entra comme officier aux dragons au sortir de l'École Saint-Cyr. En 1848, il commandait la garde nationale d'Angers ; et le maintien de l'ordre dans Maine-et-Loire fut dû en partie à l'énergie qu'il déploya dans ces circonstances difficiles. »

Faits divers.  
Le 9 mai, le jeune Sanzeau, âgé de 10 ans, demeurant à la Birochère, près Pornic (Loire-Inférieure), jouait avec le fusil de son père. Afin de lui faire peur, il ajusta une petite fille de 9 ans, la jeune Doucet.  
Malheureusement, le fusil était chargé : le coup partit et la pauvre petite, qui avait reçu toute la charge dans le cou, tomba foudroyée.

Le laboratoire municipal de Paris, ins-

tallé à la préfecture de police, poursuit, sans relâche, le cours de ses utiles travaux ; les analyses chimiques du mois dernier ont donné les résultats suivants :  
Sur 254 échantillons de vins : 50 bons, 96 passables, 104 mauvais non nuisibles.  
Bière : 4 bon et 2 mauvais non nuisibles.  
Lait, 66 échantillons : 45 bons, 2 passables, 19 mauvais non nuisibles.  
Beurres et fromages : 45 bons, 4 passable, 6 mauvais non nuisibles.  
Viande : 4 bon, 4 passable.  
Les inspecteurs-experts ont, en outre, visité 3,334 établissements, dans lesquels ils ont fait 342 prélèvements, et opéré la destruction de 60 échantillons.

LE TONNELIER PERROT.  
Une scène touchante se passait dernièrement dans le cimetière d'une grande ville. On venait d'inhumer un tonnelier, Pierre Perrot, quand, sur le bord de la tombe encore entr'ouverte, on vit s'avancer un ouvrier qui, s'adressant au modeste cortège, s'exprima ainsi en sanglotant :

« Mes amis, l'homme que vous allez recouvrir de terre n'a parlé à personne, durant sa vie, d'une bonne action qu'il a faite. Eh bien ! moi, je vais vous en parler. Le pauvre Perrot, qui va reposer ici désormais, était, vous le savez, un ouvrier vivant au jour le jour, comme nous tous. Un soir, en revenant du travail, il rencontra un de ses amis qui suivait tristement le même chemin que lui. Perrot l'aborde, le questionne sur les causes de sa tristesse, et apprend de lui que, le lendemain, ses meubles seront vendus en place publique pour le paiement d'une dette à laquelle il ne pouvait faire face.

— Viens chez moi, lui dit Perrot ; j'ai là 400 francs qui attendent leur emploi et qui ne peuvent en avoir un meilleur. Prends-les et que personne n'en sache rien, pas même ta femme.  
L'ami accepta et fut assez heureux pour rembourser plus tard, par petits acomptes, le brave Perrot. Celui-ci n'en a jamais rien dit à qui que ce fût. Cet ami, mes chers camarades, c'est moi ; c'est celui qui vient révéler ce secret sur cette tombe, et qui vous demande de raconter cette bonne action pour honorer la mémoire de Perrot. »

Quelle touchante oraison funèbre, et combien cela dépasse les discours ronflants et creux qu'on débile sur la tombe des libres-penseurs !  
Lecteurs, répétez à la campagne l'histoire du tonnelier Perrot.

Le 68<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de l'Isère, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.  
On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.  
Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Grenoble, de Vienne, de la Grande-Chartreuse, d'Allevard, et enfin une excellente Carte du département avec plan de Grenoble, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

**Théâtre de Saumur.**  
TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9<sup>e</sup> année)  
SIMON, directeur.  
JEUDI 18 mai 1882, à 8 heures,  
Deuxième et irrévocablement dernière représentation  
Avec autorisation spéciale des auteurs  
Avec le concours de :  
M<sup>lle</sup> MARIE KOLB, de l'Odéon ; MM. H. EMMANUEL, des Bouffes ; Edouard GEORGES, des Bouffes ; WORMS, du Châtelet ; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin ; CHARLEY, de la Gaîté.  
L I L I  
Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de HÉRVÉ.  
Le spectacle commencera par :  
Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin.  
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.  
Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.  
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

La Danse des Milliards, par Eugène MORET. — Un fort vol. in-18 Jésus. Prix: 3 fr.

DENTU vient de mettre en vente: LA DANSE DES MILLIARDS, de l'auteur du Médecin confesseur, de la Révoltée et de la Petite Kate, roman que publie en ce moment le XIX<sup>e</sup> Siècle. Eugène MORET n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge. Aussi, nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs: Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez: LA DANSE DES MILLIARDS. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps n'ont été décrites avec plus de fièvre et de passion. Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

Plus d'ASTHME  
SUFFOCATION  
et TOUX  
Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le G<sup>e</sup> CLERY  
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 44	11 h. 19
8 35 —	7 89 soir.	11 19	
11 15 —	4 55 —		
1 17 soir.			
4 55 —			
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 55	11 30
18 35 —	5 17 soir.	6 30	
2 15 soir.	3 50 —	4 30	
6 45 —	10 47 —	11 30	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 70	83 80	Nord	2137 50	2135	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	83 90	84	Orléans	1300	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
3 % amortissable nouveau			Ouest	805	810	Obligations foncières 1877		
4 1/2 %	112	112	Compagnie parisienne de Gaz	1595	1602 50	Oblig. foncières 1879 3 %		
5 %	117 10	117	Canal de Suez	2745	2700	Est		
Obligations du Trésor	515	510	C. gén. Transatlantique	530	550	Mid		
Obligations du Trésor nouvelles	516	517 50	OBLIGATIONS.			Nord		
Banque de France	5590	5560	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Orléans		
Comptoir d'escompte		1045	— 1865, 4 %			Ouest		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1515	1495	— 1869, 3 %			Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit de France	274	272 50	— 1871, 3 %			Paris-Bourbonnais		
Crédit mobilier	575	575	— 1875, 4 %			Canal de Suez		
Est	757 50	760	— 1876, 4 %					
Paris-Lyon-Méditerranée	1725	1720						
Midi	1310	1305						

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — — — —	8 — 56 — — — — —	1 — 25 — — — — —	3 — 32 — — — — —	7 — 15 — — — — —	10 — 37 — — — — —
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — — — — —	9 — 43 — — — — —	12 — 40 — — — — —	4 — 44 — — — — —	10 — 28 — — — — —
---	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

Étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 14 mai 1882, à midi, maison de M<sup>me</sup> veuve Bernard, sur la route de Saint-Florent au Pont-Fouchard.

On vendra: Cinq bois de lit, commodes, tables, chaises, guéridons, bureau, pendules, vieux meuble de salon, et autres objets.

10 0/0 en sus. (276)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE L'HOTEL VEE

Situé à Saumur, place Maupassant.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située dans un beau site, à 2 kilomètres de Saumur.

Avec maison de maître, bâtiments de ferme et dépendances.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (128)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE, UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser au notaire. (262)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M. LORSLEUR, rue de Bordeaux, ou au notaire. (263)

Étude de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Le 31 mai 1882, à midi. En l'étude, Commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse.

1<sup>o</sup> LA MÉTAIRIE DES GRANDES-EPONNERIES, H. A. G. contenant..... 49 17 14

2<sup>o</sup> LA MÉTAIRIE DES PETITES-EPONNERIES, contenant..... 39 83 24

Total des contenances. 89 00 38

Sur la mise à prix de 134,950 francs.

Ces deux métairies sont affermées par bail authentique pour le prix de 4,500 francs, les impôts en plus.

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE, UNE MAISON

Avec cave et jardin. Située à Saint-Florent.

Appartenant à M. Poitou-Bernard, propriétaire à Saumur.

Cette maison était occupée autrefois par M. Frédéric Gratien, négociant à Saint-Florent, actuellement en faillite.

S'adresser à M. Ludovic Proust, expert comptable à Saumur, syndic de la faillite de M. Frédéric Gratien.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

Rue du Pavillon, 5, Comprenant:

Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, cuisine, cave, jardin.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE

Une JUMENT 3/4 sang, 4 ans. S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvart (Neuillé).

A VENDRE UNE USINE

A SAUMUR, Avec Machine à vapeur verticale Forcée 3 chevaux, Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE pour 6,000 francs,

Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A LOUER DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

A CÉDER MAISON DE MODES

à Saumur. S'adresser à M<sup>me</sup> LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi. S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Prairies artificielles

S'adresser à M. RIVAUD, à Saumur.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-ROUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont suivi tous les traitements et ne guérissent pas.

Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Lesne (Côte-d'Or).

Leur guérison est certaine.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

IL FAUT LIRE DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

LE CADAVRE DE L'OSERAI

Par Octave FÉRE

LE COMBAT DE LA VIE

Par Henri RIVIÈRE

UNE PROMENADE

DANS L'AFRIQUE CENTRALE

Par Henri CERMOISE

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES

ABONNEMENTS:

PARIS: 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article intéressant les principaux faits de la semaine.

de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des races et des génériques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.